

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **25 octobre 2011**

L'an deux mil onze et le 25 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, M. JAMONAC Claude, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Chrystel, Mme RACAMIER Nathalie, M SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

Absent ayant donné pouvoir : MARTEL Danièle (M SITZIA Eric), HEYRAUD Gérard (M BERCHU Maurice)

Absent excusé : M. Franck CHAZOT

Arrivée en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le **18 octobre 2011**

Avant de passer à l'ordre du jour, monsieur le maire renouvelle au nom du conseil municipal, sa sympathie envers la famille Puaud suite au deuil qui l'a frappé.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2011

Présents : 19 Votants : 19 Pour : 17 Abst : 2

2011.10.01 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS CONCERNANT LE GYMNASÉ

Monsieur le Maire explique qu'un marché de travaux pour la salle de la Garde à été lancé selon la procédure adaptée d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres, régulièrement convoquée a procédé à l'ouverture des plis, le lundi 3 octobre 2011 à 14h00.

La commission d'appel d'offres, régulièrement convoquée s'est réunie le 10 octobre 2011 à 14 heures, afin d'établir un classement des offres et donner un avis à la personne responsable du marché.

Monsieur le maire propose aux conseillers de retenir les offres suivantes pour chaque lot :

Le lot I terrassement, gros œuvre et VRD : entreprise SAVEL MICHEL : 37 032.80€ HT.

Le lot 2 : Etanchéité : entreprise SAPEC : 10 475.13€ HT.

Le lot 3 : menuiseries extérieures et intérieures : entreprise BRET SBC : 37 088.88€ HT.

Le lot 4 : plâtrerie/peinture : entreprise FOMBONNE : 15 740.15€ HT.

Le lot 5 : Electricité : entreprise ARDELEC : 2 255.00€ HT.

Les lots 6 sols sportifs et le lot 7 concernant les équipements sportifs ont été déclarés sans suite.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

✚ **autorisent Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces relatives aux marchés publics concernant le gymnase.**

Présents : 19

Votants : 21

Pour: 21

2011.10.02– AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS CONCERNANT LA ROUTE DE LA CHOMOTTE

Monsieur le Maire explique qu'un marché de travaux concernant la route de la Chomotte à été lancé selon la procédure adaptée d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres, régulièrement convoquée a procédé à l'ouverture des plis, le mercredi 12 octobre 2011 à 09h30.

La commission d'appel d'offres, régulièrement convoquée s'est réunie le 19 octobre 2011 à 09 heures 30, afin d'établir un classement des offres et donner un avis à la personne responsable du marché.

Monsieur le maire propose aux conseillers de retenir les offres suivantes pour chaque lot :

Lot 1 assainissement : entreprise Christian FAURIE. 130 088.50 € HT.

Lot 2 maçonnerie : entreprise SA OLIVERA : 54 231.20 € HT.

Lot 3 VRD : EIFFAGE : 140 282.30 € HT.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

✚ **autorisent Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces relatives aux marchés publics concernant la route de la Chomotte.**

.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

2011.10.03– DOTATIONS CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Madame CHAMBON rappelle aux conseillers municipaux qu'un concours communal des maisons fleuries est organisé chaque année sur le territoire de la commune.

Un jury a été constitué et il s'est réuni en juillet afin de visiter les habitations inscrites au concours, et la remise des prix aura lieu le 16 novembre 2011 à 19 heures à la mairie.

Madame Chambon propose la répartition suivante :

1^{er} catégorie (maisons sans terrain) :

1^{er} prix : 50€ et une composition florale d'une valeur de 20€.

2^{ème} prix : 30€ et une composition florale d'une valeur de 20€.

3^{ème} prix : 20€ et une composition florale d'une valeur de 20€.

2^{ème} catégorie (maisons avec terrain attenant) :

1^{er} prix : 50€ et une composition florale d'une valeur de 20€.

2^{ème} prix : 30€ et une composition florale d'une valeur de 20€.

3^{ème} prix : 20€ et une composition florale d'une valeur de 20€.

Pour les autres participants des deux catégories une récompense d'une valeur de 10€ sera attribuée sous forme de plants ainsi qu'une rose.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

☞ **approuvent la répartition des dotations aux lauréats.**

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

2011.10.04– TARIFS FUNERAIRES 2012

Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des finances, propose au conseil municipal de fixer les tarifs funéraires pour l'année 2012 :

CONCESSIONS :

Ouverture de fosse ou de caveau : 153€

Concession trentenaire (tombe) : 111 € le m²

Concession cinquantenaire (tombe) : 183€ le m²

COLOMBARIUM :

Casier de 4 urnes pour 15 ans : 312 €

Madame BOROT rappelle que la facturation de chaque gazette ne sera effectuée qu'après la réalisation effective du numéro.

Après en avoir délibéré,

- **Le conseil municipal approuve le choix proposé et retient la société SOLUGRAPH.**

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

2011.10.08– LOYER GARAGE LA CURE

Monsieur le maire demande à Madame Françoise GRENIER de se retirer de la salle du conseil municipal, avant de présenter cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune loue un garage à Madame Françoise GRENIER.

La convention de mise à disposition de ce garage précise que le montant du loyer doit être révisé chaque année au 01 novembre.

Cette révision appliquée, le loyer s'élève à 51.82€, à compter du 01 novembre 2011.

Après en avoir délibéré,

- **Le conseil municipal autorise l'augmentation du loyer.**

Présents : 18

Votants : 20

Pour : 18

Abst : 2

2011.10.09– CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SOL POUR LE COMPLEXE SPORTIF DE LA GARDE

Monsieur DELORD, informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation d'une étude géotechnique de sol concernant les travaux qui seront entrepris sur le complexe sportif de la Garde, trois entreprises ont été consultées.

Monsieur DELORD propose de retenir l'entreprise EG SOL avec une offre à 1150€ HT.

Après en avoir délibéré,

- **Le conseil municipal approuve le choix proposé et retient l'entreprise EG SOL.**

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

2011.10.10– ACQUISITION DE PARCELLES

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre d'aménagements divers ou de régularisations, il est nécessaire que la commune fasse l'acquisition de parcelles.

Pour ce faire, il a été décidé de procéder à des actes administratifs de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame Martine CHAMBON, Adjointe au Maire, à signer tous les documents afférents aux acquisitions suivantes :

Aménagement de la route de la Chomotte :

- Une parcelle d'une superficie de 58 m² issue de la parcelle AC 313 à titre gratuit à Monsieur Jean-Louis Marie FANGET.
- Une parcelle d'une superficie de 194 m² issue de la parcelle AC 314 à titre gratuit à Monsieur Jean-Louis Marie FANGET.

Après en avoir délibéré,

- **Le conseil municipal autorise les acquisitions de parcelles proposées.**

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

QUESTIONS DIVERSES

❖ **Courrier téléthon:**

Monsieur le maire fait part d'un courrier demandant la gratuité de la salle de la Garde pour l'organisation du téléthon. Après en avoir débattu, le conseil municipal confirme l'application du règlement intérieur de la salle à savoir que la gratuité n'est accordée que pour les compétitions sportives et les arbres de Noël.

En conclusion le conseil refuse le prêt de la salle à titre gratuit, un courrier de réponse sera adressé aux organisateurs.

❖ **Opérations Brioches**

Madame Chambon informe les conseillers que l'opération Brioches a rapporté 1 567€, soit une légère baisse par rapport à 2010. Elle remercie toutes les personnes qui ont apporté leur concours à cette opération.

❖ **Election Conseil Municipal des Enfants :**

Monsieur JAMONAC informe le conseil municipal que le 10 octobre dernier les enfants des deux écoles ont élu 5 nouveaux membres du conseil municipal des enfants.

❖ **Concours photos :**

La remise des prix concernant le concours photos organisé par le conseil municipal des enfants aura lieu le 3 décembre 2011 lors du prochain conseil municipal des enfants.

❖ **Comité syndical du SCOT :**

Suite à la réunion du comité syndical du SCOT, Monsieur Alain MAULARD informe qu'une présentation du SCOT peut être faite en mairie. L'ensemble des conseillers y est favorable.

La date de la réunion sera donc précisée ultérieurement.

❖ **Compte rendu commission environnement :**

Monsieur SITIZIA Eric informe le conseil municipal que la Commune de Roiffieux est intégrée dans la 1^{ère} zone de mise en place des conteneurs semi-enterrés. Cette mise en place devrait avoir lieu courant 2012.

❖ **Problème pompe de relevage :**

Un dysfonctionnement a été constaté sur la pompe de relevage sur Fély, il semblerait que le problème soit dû à un manque d'ampérage.

Monsieur le maire prend acte de la demande et en informera la COCOBA.

❖ **Débit internet :**

Monsieur Thierry GOUDARD fait part au conseil du faible débit internet sur la commune et notamment sur le quartier de Picancel.

La commune regrette ce manque de débit et propose dans un premier temps que les usagers se mettent en rapport avec le vice président des TIC de la COCOBA. Elle apportera son soutien à toutes demandes formulées envers les opérateurs.

La séance est levée à 22h00.